

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 29 BIS

À la troisième phrase, après le mot :

« financières »,

insérer les mots :

« d'accès aux soins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.